



## PROGRAMME DE BOURSES MAURICE-AFRIQUE 2018 APPEL A CANDIDATURES

### Attribution de bourses par le Gouvernement de la République de Maurice

Le Gouvernement de la République de Maurice octroie des bourses aux étudiants méritants qui sont des citoyens résidents des États membres de L'Union Africaine ou des pays Africains membres du Commonwealth. Les critères à être respectés sont les suivants:

1. Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et ne devraient pas avoir atteint leur 26<sup>ème</sup> anniversaire à la date de clôture de l'application.
2. Les candidats doivent avoir postulé pour un programme à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur public à Maurice (énuméré à la **section 8**) pour l'année académique débutant en 2018.
3. La bourse sera pour la durée minimale du cours mais ne devrait pas en aucun cas dépasser 4 ans.

La bourse couvrira les frais de scolarité pour les candidats sélectionnés ainsi qu'une indemnité mensuelle de subsistance pendant leurs études à Maurice. En plus, la bourse couvre également un billet d'avion aller-retour par la route la plus économique. Cela sera valable pour les voyages en provenance du pays d'origine au début des études et de retour dans le pays d'origine à l'achèvement des études.

Les documents suivants sont disponibles sur le site Web du Ministère  
<http://ministryeducation.govmu.org>

- I. Consignes aux Candidats
  - Ce document contient des renseignements importants sur les conditions rattachées à la bourse, sur les procédures d'application, et une liste des établissements publics d'enseignement supérieur à Maurice où les candidats doivent avoir postulé pour des études à temps plein sur le campus.
- II. Formulaire d'Application
  - La demande de bourse ne peut être faite que sur le Formulaire d'Application, dûment rempli. La **Section 5** du Formulaire d'Application doit être approuvée et complétée par l'Agence de Nomination dans le pays de citoyenneté du/de la candidat/e. Les demandes qui ne sont pas faites par l'Agence de Nomination des pays respectifs ne seront pas considérés.

Toute demande sous ce programme doit être faite uniquement par l'intermédiaire de l'Agence de Nomination responsable du traitement des bourses dans le pays de citoyenneté du/de la candidat/e. Une telle Agence de Nomination, qui généralement fait partie du ministère de l'éducation du pays du/de la candidat/e. L'agence de nomination fera ensuite une présélection et approuvera les candidatures de cinq (5) candidats au maximum et soumettra leur formulaires de demande dûment remplis au Ministère de l'Education et des Ressources Humaines, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Maurice à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les soumissions seront reçus par voie électronique au plus tard le 16 avril 2018 et en version imprimée au plus tard le 02 mai 2018.

**Le Chef de Cabinet,**  
**Ministère de l'Education et des Ressources Humaines, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**(à l'attention de: La Division de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) MITD House,**  
**Pont Fer, Phoenix 73544.**  
**République de Maurice (Courriel: [studymauritius@govmu.org](mailto:studymauritius@govmu.org) )**

Janvier 2018